
Garges, Ville lumière

Garges s'embellit également la nuit avec le projet Ville lumière. L'idée est d'éclairer les bâtiments les plus emblématiques de Garges à l'instar des plus beaux monuments de France, pour que Garges by night* soit également une fierté.

Un point de départ, le square Saint-Martin

Ceux qui ont profité du square Saint-Martin au Vieux Pays, cet été à la nuit tombée, ont vu combien la lumière pouvait agrémenter un lieu. La fontaine et ses jeux de lumière ont régalié les yeux. La Municipalité réfléchit à généraliser ce concept sur l'ensemble de la commune en éclairant ses constructions symboliques.

Une fontaine similaire a été présentée au cours de l'Assemblée Consultative du Quartier de la Muette. Les participants ont voté pour qu'elle soit installée place Nelson Mandela. Les services étudient actuellement cette possibilité.

Les châteaux d'eau, écrans géants

Perchés sur les hauteurs de la Ville à 70 mètres d'altitude, ces constructions sont visibles de partout. Les 2 châteaux d'eau feront l'objet du projet le plus ambitieux. Ils pourront être teintés de couleurs ou arborer des visuels. Les motifs seront simplement projetés depuis le sol à l'aide d'un vidéoprojecteur spécial.

Avec cet appareillage, Garges maintiendra son engagement écocitoyen et financier : sa puissance d'environ 2000 W est équivalente à celle d'un fer à repasser. Eteint la journée, le dispositif sera arrêté vers 1h du matin.

D'autres bâtiments en réflexion

Les grilles du château de Garges ou le bâtiment de l'ancienne mairie, place du 19 mars 1962, voilà les lieux qu'étudient les services techniques. Symboles de l'histoire de la Ville et appréciés de tous pour leur architecture recherchée, ils pourraient être éclairés afin d'être mis en valeur.

Repères

Le saviez-vous ?

Projeter des images sur les châteaux d'eau nécessite un appareillage d'une puissance d'environ 2000 W soit celle d'un fer à repasser ou d'un convecteur.

Photos non contractuelles

* *Garges la nuit*

[Cadre de vie](#)

[Ville de projets](#)

Publié le 15/01/2016